

Délibération

n°53-2025

15 octobre 2025

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation des coûts engagés pour l'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025).

Séance du : 15 octobre 2025

Date de la convocation : 3 octobre 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 14

Yannick AMET, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian GARIOUD, Yannick LOGEROT, Chantal MARTIN, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

▪ Collège spécifique : 1

Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11

▪ Collège des affiliés : 8

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Nathalie FONTAINE (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Chantal GIORDA (pouvoir à Sylvie SELLERI)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Yannick AMET)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à François DUNAND)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Christian RAUCAZ)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Christian GARIOUD)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Georges CAGNIN)

Etaient présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

▪ Collège des non affiliés : 2

Thibaut GUIGUE, Christian GRANGE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/4

DELIBERATION N° 53-2025

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation des coûts engagés pour l'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (session 2025).

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a organisé en 2025, l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, pour les besoins des collectivités et établissements publics de son département ainsi que pour ceux des départements de l'Ain (01), de l'Ardèche (07), de la Drôme (26), de l'Isère (38), du Rhône et de la Métropole de Lyon (69) et de la Haute-Savoie (74).

Le jury, présidé par Monsieur Olivier ROGNARD, Maire de Ruffieux (73), s'est réuni les 13 mai et 23 juin 2025.

Parmi les 379 candidats admis à concourir, 209 candidats ont été déclarés admis.

EXAMEN	Date d'ouverture	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission	Date du jury d'admission
Examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (session 2025)	25 septembre 2024	13 mars 2025	Epreuve orale du 2 au 12 juin 2025	23 juin 2025

Les éléments pris en compte pour le calcul du coût de cette opération sont listés dans le tableau ci-après :

Nature des dépenses	Montant TTC
1 - Personnel	
Service concours	33 240,00 €
Service support	3 282,50 €
Intervenants extérieurs	20 169,49 €
Frais de déplacement personnel	20,00 €
Frais de déplacement jurys, examinateurs	4 454,62 €
2 – Administration	
Sujets / Prestations	90,00 €
Frais postaux	418,00 €
Télécommunications	237,60 €
Maintenance des matériels	535,20 €
Reprographie	112,80 €
Petites fournitures	283,20 €
Véhicule	624,00 €
Alimentation	1 182,30 €
Utilisation des salles CDG	3 000,00 €
Location de salles et/ou mobiliers	9 120,00 €
3 – Bâtiment	
Maintenance des bâtiments Entretien	1 565,48 €
Fluides	90,00 €
Assurances	21,60 €
Total dépenses	78 446,79 €
Recettes fournitures de sujet	306,90 €
Coût total engagé	78 139,89 €
Candidats inscrits admis à concourir	379
Nombre d'admis	209
Coût de revient par admis	374 €
Coût de revient par poste	
Coût de revient par inscrit	206,17 €

Le coût total de cet examen s'établit à 78 139,89 €, soit un prix de revient par admis de 374 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les coûts de cet examen professionnel de la session 2025 organisé par le Centre de gestion de la Savoie, comme suit :

	Coût total engagé	Nombre d'admis	Coût admis	Coût inscrit
Examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025)	78 139,89 €	209	374 €	206,17 €

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Région AURA signé le 13 avril 2022,

APPROUVE le coût de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (session 2025) qui s'élève à 78 139,89 €,

FIXE le coût admis par candidat à 374 €,

CHARGE Monsieur le Président d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget annexe du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon d'un montant de 60 539,89 €, correspondant aux dépenses engagées par le Centre de gestion de la Savoie au titre de l'organisation de cette opération, déduction faite de l'avance financière d'un montant de 17 600 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
 Le 15 octobre 2025
 Le Président,

François DUNAND